

Demande de certification provisoire selon le standard Minergie

Certification

Description (justificatif) : Construction de quatre bâtiments (Bâtiment C)
ID-Certification : C75850
Lieu : Route de La Plaine , 1026 Denges
Tous les bâtiments et leurs adresses sont énumérés en annexe.
Version du justificatif : 2024.1

Particularités pour la certification

Autres produits : Pas de double certification

Partenaires contractuels

Organisation de certification : Verein Minergie, Bäumleingasse 22, 4051 Basel
Requérant/e : Entreprise générale Bernard Nicod SA
Mohamed Chatta
Chemin d'Eysins 51
1260 Nyon

Autres intervenants/adresse de facturation

Office de certification : Agence romande Minergie-CECB, Avenue de Pratifori 24C,
1950 Sion
Maître/s d'ouvrage : Entreprise générale Bernard Nicod SA, Mohamed Chatta, Chemin
d'Eysins 51, 1260 Nyon
Personne de contact pour le bureau de contrôle : ACI Groupe SA, Faouzi RAHAL, Route de l'Aéroport 1, 1215 Genève
Adresse de facturation : Entreprise générale Bernard Nicod SA, Mohamed Chatta, Chemin
d'Eysins 51, 1260 Nyon

Emoluments de certification

Emoluments pour les certifications provisoires et définitives : 2'800.00
Prix HT en CHF, TVA en sus / Le tarif peut varier au cas par cas.

Aspects juridiques

Le requérant / la requérante

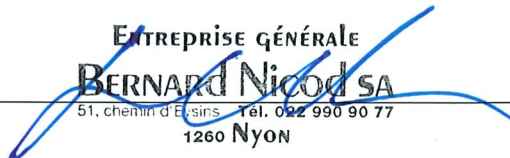
- Atteste avoir pris connaissance du règlement d'utilisation/des produits MINERGIE® en vigueur et approuve les dispositions qui y figurent pour toute utilisation de la marque Minergie.
- Atteste avoir pris connaissance du règlement des émoluments en vigueur selon le règlement des labels et reconnaît son obligation de paiement de l'intégralité des factures relatives au projet, y compris les émoluments ou autres frais supplémentaires. Il/Elle reconnaît également que toute modification du projet après sa mise en ligne sur la plateforme de labellisation Minergie peut engendrer des frais supplémentaires.
- Accepte sa responsabilité face à l'Association Minergie ou à l'une de ses agences de certification pour le paiement des frais du projet dans le cas où le contact de facturation refuse de s'en acquitter.
- Comprend le fait qu'il/elle reste responsable face à l'Association Minergie de tout le processus de demande engagé sur la plateforme de labellisation Minergie, y compris des données saisies et de tous les documents ou toutes informations complémentaires à fournir. Il/Elle est également responsable des activités des tiers concernés et de la mise en œuvre des exigences en matière de construction, dès le dépôt de la demande Minergie et jusqu'à l'attribution du certificat définitif.
- A l'obligation d'aviser de tout changement énergétique notoire en l'argumentant avec toutes les preuves nécessaires.
- Une fois le contrôle provisoire réussi, il/elle recevra un certificat provisoire. Une fois le contrôle définitif réussi, il/elle recevra un certificat définitif ainsi qu'une plaquette nominative.
- A connaissance du fait que la falsification de documents dans le cadre de la certification, comme des données erronées dans le formulaire justificatif ou de fausses informations d'exécution pour l'achèvement des travaux, entraînera des poursuites pénales et des sanctions.
- A connaissance du fait que les autorités communales et cantonales auront accès aux données de certification dans le cadre de leur travail administratif. La transmission des données par ces autorités sans l'accord des participants au projet n'est pas autorisée.
- Donne son accord pour la publication d'autres données du projet (adresse du bâtiment, personnes impliquées dans le projet) dans la liste des bâtiments de l'Association Minergie.
- - Donne son accord pour la publication d'autres données du projet (adresse du bâtiment, participants au projet, évaluation des zones) dans la liste des bâtiments et sur le géoportail de la Confédération. Il/elle garantit également que les personnes impliquées dans le projet qu'il/elle a indiquées ont donné leur accord pour la publication de leur nom/fonction en rapport avec la présente procédure de certification.
- - Accepte que les données issues du projet soient utilisées à des fins de recherche. (La transmission de données à des instituts de recherche ne se fera qu'après la conclusion d'un accord de confidentialité).

L'autorisation de publier les données peut être réfutée à tout moment par écrit.

En cas de doute, la version allemande du présent document fait foi.

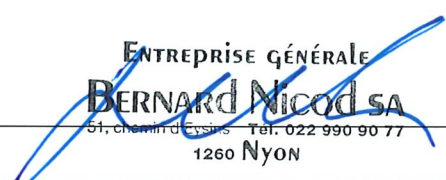
Signatures

Requérant/e :

	Lieu/Date	Signature
Entreprise générale Bernard Nicod SA Mohamed Chatta	Ny 14.02.24	 ENTREPRISE GÉNÉRALE BERNARD NICOD SA 51, chemin d'Éysins - Tél. 022 990 90 77 1260 NYON

Maître/s d'ouvrage :

Le/s maître/s d'ouvrage a pris connaissance de la présente demande de certification du projet concerné et l'atteste par sa signature.

	Lieu/Date	Signature
Entreprise générale Bernard Nicod SA Mohamed Chatta	Ny 14.02.24	 ENTREPRISE GÉNÉRALE BERNARD NICOD SA 51, chemin d'Éysins - Tél. 022 990 90 77 1260 NYON

Veuillez télécharger la demande de certification provisoire signée sur la plateforme des labels dans la certification correspondante.

Document créé le 01 juillet 2024

Annexe Bâtiment/s détails

No.	Désignation du bâtiment	Adresse du bâtiment
1	Habitat collectif	Route de La Plaine , 1026 Denges